

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire A2024-129

Nous, Maire de la commune de REDESSAN,

ARRETE DE DELEGATION EN MATIERE DE SECURITE

A L'OCCASION DE LA FETE VOTIVE 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-18 ;

Considérant le déroulement de la fête votive sur le territoire communal, organisée par la commune, du vendredi 16 à 16h00 au mercredi 21 août 2024 à 8h00 ;

Considérant qu'à l'occasion de cette manifestation, les Adjoints au Maire et certains conseillers municipaux assurent une permanence et assurent les pouvoirs de police du Maire en matière de sécurité et de respect de l'ordre et de la tranquillité publique ;

Considérant qu'il convient de leur donner délégation pour assurer ces missions ;

ARRETE

Article 1 :

Pour la période du vendredi 16 à 16h00 au mercredi 21 août 2024 à 8h00, les personnes mentionnées ci-dessous, sont délégués, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans le domaine de la sécurité :

Nom	Prénom	Date naissance
BAILLET	Benoît	30/04/1976
PHILIPPE	Valérie	22/08/1964
GLEIZES	Cyrille	17/12/1970
ROMAN	Olivier	09/07/1982
COLSON	Aurélien	11/09/1974
VIGO	Céline	22/08/1972
TELLIER	Brigitte	05/06/1957
BOCCASSINO	Valérie	19/04/1973
MEGE	Paul	03/03/1945
MICHEL	Jean-Luc	31/12/1963

Article 2 :

Les personnes sus mentionnées auront tout pouvoir pour faire cesser les manifestations dans le cas où celles-ci ne respecteraient pas la réglementation, où si la salubrité, la sécurité publique et le bon ordre venait à être menacés. Les personnes sus mentionnées pourront également procéder au contrôle visuel des effets personnels et superviser le passage des participants au détecteur de métaux.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/07/2024

Application assurée E.kyp@ste.com

99_AR-930-213002118-20240718-A2024_129-A



Article 3 :

- Le Maire de la Commune de REDESSAN;
- Les membres du Conseil Municipal Délégués ;

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié, notifié à l'intéressé, transmis à Monsieur le Préfet, Représentant de l'Etat et inscrit au recueil des actes administratifs.

Fait à Redessan, le 16 juillet 2024

Fabienne RICHARD - TRINQUIER,

Maire de REDESSAN

REÇU EN PREFECTURE

le 23/07/2024

Application agréée E-lexp@ite.com

99_AR-030-213002116-20240716-A2024_129-A